

était premier conseillé au conseil souverain, son frere était officier dans un Regiment. Je voudroit Bien Remonter de mon mari ou de son pere jusqu'à ces deux premiers Mrs Roüer de Villeray passé de france en Canada le jeune Reeves qui est yenu ici l'année dernière et qui est Retourné avec des lettres de moi et pour vous, Monsieur, devoit avoir l'honneur de vous Référer de tout cela en mon nom, je n'ai pas eu de ses nouvelles du tout.

Veuillés Bien, Monsieur Recevoir més senssibles Remerciements de vos soins, car pour moi de vous avoir donnés preuve de mon souvenir a été et est toute jouissance. J'espere que la présente vous trouvera en Bonne santé et tous de votre respectable famille, Veuillés, Monsieur et cher Parant, Partager avec elle l'expression de ma considération distingué et respects et ma famille.

Rouyer de Villeray née Dagobert

(P. S.) M. l'abbé tavenet m'a chargé aussi de vous faire cés compliments Bien sincères et tous des civilités, pourquoi ais-je eu le malheur de perdre mon mari qu'il auroit éprouvé de satisfaction de vous Retrouver enfin par lettres ! Mr Boidin, neveu de M. Millet (ce dernier per chirurgien de Mgr le Prince de Condé) m'a Bien prié de le Rappeller à l'honneur de votre souvenir et j'en fais de même pour son cher oncle qui en ce moment est à gentilly avec le Prince, ils sont très estimable.

La deuxième lettre ne porte pas de date. Elle a évidemment été écrite en 1821 ou 1822 après le retour de Mgr Plessis de son voyage en Europe :

Monsieur et cher Parant,

depuis le depart d'icy de Mr Levèque du Canada, vingt occasion ont eu lieu pour moi de m'entretenir de vous avec des personnages de marque, et de la valeur de Mr votre fils et de sa brillante et glorieuse affaire de Chateaugay, car ayant vue Mr le duc de la Chatre bientôt après que Mr Levèque avoit eu l'honneur d'être Reçu du Roi, cette circonstance me mit a même très naturellement de lui dire mes Relations avec vous, Mon cher Parant, et vos bienfaits : de Parler donc de vos vertues et de l'héroïsme de votre fils et de votre utilité à votre souverain, à votre Pays, peut-être le seul motif qui me Privoit de vous